



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 27 MARS 2023**

N°2023-07

L'an deux mille vingt-trois et le lundi vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 6/03/2023

Date d’Affichage : 6/03/2023

Présents : Mesdames Valérie BRISSAUD, Christelle BEGEAULT, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absentes excusées : Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE

Secrétaire : Thierry BAILLOUX

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

Objet de la délibération : **Approbation du budget principal de la commune pour l'exercice 2023.**

Monsieur le Maire présente le budget principal de la commune pour l'exercice 2023.

En dépenses et recettes de fonctionnement, le budget principal de la commune 2023 s'équilibre à 855 423,33 €.

Un virement de 216 230,90 € est prévu pour alimenter la section d'investissement, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 447 631,36 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **ADOpte** le budget principal de la Commune

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 27 mars 2023

Le Maire, Géry WIBAUX



Gwiban

AR Prefecture

086-218601862-20230327-2023_07-DE
Reçu le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023